Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71003-DE

Forges de Lanouée

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 octobre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 15 octobre 2026 qui leur a été adressé le 15 octobre 2026 par voie dématérialisée par Mr André BRIEND, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 15 octobre 2026 et du site des Forges le 16 octobre 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 15 octobre 2026.

Conseillers présents : André BRIEND, Pascal NIZAN, Séverine LE BRETON, Hervé ANDRE, Mélina ALLAIRE, Alain CHEREL, Alain GIRAUD, Guilaine GARAUD, Edwige MESSAGER, Christelle CHAMAILLARD, Yves LE GUERN, Samuel BONO, Nicolas HENRIOT, Laëtitia PRETESEILLE, Jean-François ANDRE, Carole NUIXE, Frédérick BUSSY, Patrick POCARD, Sabine GUILLEMIN, Henriette LORAND, Erwann MORVAN et Clément GELEBART.

Conseillers donnant pouvoir : Yoann ROBIN donnant pouvoir à Erwann MORVAN.

Secrétaire de séance : Patrick POCARD.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 22

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-10.23-04 – PROPOSITION DE CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AU SECRETARIAT SUITE A AVANCEMENT DE GRADE PAR EXAMEN PROFESSIONNEL

- Communication de l'avis du CST du CDG 56 du 10/03/2026 sur le taux de promotion

- Proposition de création du poste permanent à temps complet (35h) à compter du 14/11/2026

- Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Rapporteur : Edwige MESSAGER

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71003-DE

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Edwige MESSAGER, Maire déléguée de la Commune historique de Lanouée et Adjointe de droit au Maire de la Commune nouvelle de Forges de Lanouée qui présente le dossier.

Elle expose que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) , les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de services de la Commune nouvelle de Forges de Lanouée,

L'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. Il s'agit d'un avancement dans le présent dossier après réussite à un examen professionnel.

Les critères d'avancement de grade s'appuient sur les lignes directrices de gestion adoptées en CST le 06 avril 2021.

1 Agente remplissant les conditions a été retenue pour faire l'objet d'une proposition d'inscription au tableau annuel d'avancement pour 2026.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 10 mars 2026 sur le taux de promotion,

Elle propose de créer l'emploi permanent d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe à temps complet (35 H) à compter du 14 novembre 2026,

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE,

Vu l'article L 2121-29 du CGCT par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations, les affaires de la Commune,

Vu l'article L 313-1 du CGFP,

Vu le tableau des effectifs actuel de la Collectivité,

Considérant l'inscription de l'Agente au tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2026,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois pour permettre cet avancement de grade,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	22
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20261030-71003-DE

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer le poste permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet (35 H) à compter du 14/11/2026
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget,
- **MODIFIE** le tableau des emplois et des effectifs comme ci-annexé à la présente délibération.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette délibération.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 30/10/2026

Le Maire,

André BRIEND

Le secrétaire de séance,

Patrick POCARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication